COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 4 AVRIL 2019

L'an deux mille dix-neuf, quatre avril à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Courlandon dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale, sous la présidence de Monsieur Philippe MERIAUX, Maire.

Étaient présents : Madame et Messieurs les membres en exercice.

<u>Etaient absents</u>: M. Delagrange Pierre. M. Dessoye Claude a donné pouvoir à M. Landragin.

Monsieur Patrice MOREL a été élu secrétaire de séance

I – <u>LECTURE DU DERNIER COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL</u>

Après lecture du compte rendu de la précédente réunion du conseil du 21 février 2019, aucunes remarques dans le contenu ne sont formulées.

Il est adopté à l'unanimité

M. Mériaux précise qu'il a passé la commande de reprise de charpente de la mairie à l'entreprise Quéant qui est inférieur en chiffre à la précédente entreprise retenue l'entreprise Chotin Daniel qui a déposé le bilan.

II - COMPTE-RENDU AUX PARTICIPATIONS AUX DIFFERENTES REUNIONS

- 1) M. Landragin a assisté le 29 mars dernier à une réunion de l'association des sentiers de randonnée Vesle- Ardre- Massif de St Thierry. Il est constaté un manque de bénévoles et le président M. NIQUET (âgé de 75 ans) est maintenu dans sa fonction.
- 2) M. Morel a assisté à un conseil d'école le 5 mars. Il est constaté une diminution du nombre d'élèves sans suppression de classe et un problème récurrent de connexion sur internet.
- Différentes demandes d'aménagement ont été formulées par les parents d'élèves qui seront examinées par le pôle territoriale.
- 3) M. Mauvezin a assisté à une réunion du syndicat de transport scolaire, rien de spécial à signaler.
- 4) M. Mériaux, M. Mauvezin et M. Prévost Jean-Pierre ont assisté à la première réunion de l'étude environnementale concernant le PLU en cours. Il sera procédé dans le cadre de cette étude à des sondages de sol sur deux parcelles (le premier au bout de la rue Nicolas de Fougères sur un terrain en vente et le second chez Mme Pélican). Les élus ont fait remarquer que rien n'était formulé sur le devenir des locaux de l'ancienne papeterie et que les derniers courriers de l'ARS datent de 2014.

III-VOTE DES TAUX D'IMPOSITION.

M. le Maire propose de ne pas changer les différents taux d'imposition et demande l'avis des conseillers présents. Ceux-ci à l'unanimité acceptent cette proposition, à savoir :

- taxe d'habitation : 21.70 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 22,54 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 16,62 %

IV-VOTE DES SUBVENTIONS AUX DIFFERENTES ASSOCIATIONS

M. Mériaux présente le tableau prévisionnel d'attribution des subventions aux conseillers présents. Après quelques échanges il est adopté à l'unanimité.

V – VOTE DU BUDGET PRIMITIF.

Après lecture détaillée et délibération, le conseil municipal adopte et vote le budget primitif de l'exercice 2019, proposé par le maire, arrêté et équilibré, en recettes et en dépenses, aux sommes suivantes :

- Budget principal:

Section d'investissement : 63 000 € Section de fonctionnement : 297 364 €

VI – <u>CHOIX DES CANDELABRES ET LUMINAIRES POUR LES RUES DU VIEUX CHATEAU ET RUE DE VENDIERES.</u>

Le SIEM nous a communiqué plusieurs noms de sociétés qui peuvent fournir les candélabres et luminaires pour les rues du vieux château et de vendières. M. Mériaux a donc reçu en mairie trois sociétés (les sociétés Comatelec Schreider, Chrysalis et Rohl) et ceux-ci ont fourni un dossier technique et commerciale sur les produits qu'ils commercialisent.

Les luminaires seront à LED ce qui permettra de faire de subtentiel économie d'énergie.

M .Mériaux présente donc au conseil différents choix possibles avec des associations de mats et luminaires de formes différentes ainsi que les prix unitaires (mâts et luminaires inclus).

Après discussion, le conseil municipal délibère et retient la proposition de la société Comatelec Schreider sur le produit : FALCO (Falco Flo dans la rue du vieux château et le Falco pour la rue de vendières) le coloris retenu étant le GRIS REL 7042.

VII - <u>REFLEXION SUR LE PROJET DU JARDIN ACHETE A M. VILLAR.</u>

M. Mériaux présente au conseil municipal un nouveau dispositif crée par la Communauté Urbaine du Grand Reims qui se nomme : « Dispositif d'aire pour la préservation de la Biodiversité et du Patrimoine naturel «.

Ce dispositif permet aux communes de bénéficier d'une éventuelle subvention sur l'achat et les travaux d'aménagement et le conseil autorise M. le Maire a présenté un dossier sollicitant cette subvention.

VIII - QUESTIONS DIVERSES

- 1) M. Mériaux informe le conseil que les services des départements vont procéder à la réfection de l'étanchéité et du bitume sur le pont au début de le rue du vieux château, ces travaux commenceront le 8/04/2019.
- 2) Suite à la distribution dans le village d'un courrier sur la démoustication, le résultat provisoire au 4 avril est de 45 réponses favorable à la démoustication sur 49 réponses. M. Mériaux attend la date du 15 avril pour communiquer les résultats définitifs.
- 3) Le véhicule de la commune est passé au contrôle technique, il est conforme. Toutefois il ne roule pas assez. Aussi M. Mériaux a accepté que l'employé communal l'utilise le mardi soir, le mercredi matin, le mercredi soir et le jeudi matin pour effectuer les trajets de son lieu de travail à la commune. Cela représente 60 km par semaine (renseignements pris nous sommes couverts par notre assurance pour cette utilisation).

- 4) M. Mériaux rappelle que les élections européennes auront lieu le 26 mai prochain et sur une seule journée ; Il est décidé que les rotations des bureaux de vote se feront par tranches de deux heures.
- 5) Il est demandé à M. le Maire de faire un rappel par courrier distribué dans le village sur le bruit et sur le brulage des déchets verts.
- 6) L'achat du terrain pour l'installation du Nœud de raccordement de la fibre étant fait, M. le maire va reprendre contact avec la société Losange pour l'aménagement de l'endroit retenu.

La séance est levée à 21 h 00

AUDITRICES ou AUDITEURS LIBRES: NEANT